mance qui m'a mandé au ministère de la guerre. J'ai vu M. de Freycinet : « Je ne vous ai pas convoqué, m'a-t-il dit, comme ministre de la guerre, mais comme l'un des chefs du parti républicain ». Il me parla des ennuis de M. de Reinach et me demanda de les aplanir, en me disant que deux hommes politiques l'avaient prié d'intervenir.

Je répondis à M. de Freycinet que je n'avais pour ma part aucune tentative de chantage à craindre.

D. Avez-vous nommé Cornélius Herz ?

R. Je l'ai nommé.

D. M. de Freycinet dit le contraire.

R. Je ne devais pas m'attendre à ce défaut de mémoire. Moi je me souviens (Agitation prolongée dans l'auditoire).

M. de Freycinet me dit qu'il ne voulait pas entrer dans le détail de cette affaire mais qu'il désirait, comme gardien du parti républicain, qu'elle s'arrangeât.

Il y a toute une liasse de dépêches que j'ai réclamées, qu'on n'a pas retrouvées et qui expliqueraient l'intervention de M. de Freycinet. Ceci se passait le 18 juillet.

MM. FLOQUET et CLÉMENCEAU

J'ai versé à M. de Reinach trois millions le 17 juillet. Postérieurement j'ai versé encore deux millions à la sollicitation de M. Floquet et de M. Clémenceau. L'insistance de ces messieurs s'est traduite sous des formes différentes suivant le caractère de chacun. Précise dans la bouche de M. de Freycinet, l'intervention revêtait un caractère plus vague chez M. Floquet, plus aimable chez M. Clémenceau. (Cette partie de l'interrogatoire de M. de Lesseps est prononcée d'une voix très assurée).

M. de Lesseps continue : M. de Reinach est revenu à la charge — j'ai été cette fois intraitable, on s'est alors attaqué à mon père. J'étais là quand l'émissaire est arrivé dans son bureau. J'ai donné mes raisons. M. Floquet m'a alors écrit de venir le voir et après m'avoir entendu, il m'a dit : « A votre place j'en ferais tout autant. »

D. — Quelle était la nature des services que M. de Reinach vous avait rendus ?

R. — Dès l'origine, M. Levy-Crémieux nous avait expliqué qu'à côté du Crédit Lyonnais et de la Société générale, il y avait de petites banques amies, de petits journaux qu'il fallait ne pas oublier. Il avait été notre intermédiaire pour l'organisation de la publicité. M. de Reinach a joué le même rôle.

D. — Vous lui en avez fait jouer un autre. Il a été chargé d'assurer le vote de la loi.

R. — J'attends sur ce point les preuves de l'accusation.

Une explication

D. — Je ne vois pas ce que vous pouvez induire des démarches faites par certains hommes politiques auprès de vous.

R. Quand je suis arrivé chez le juge Prinet avec le cabriolet, le poignet serré et meurtri, je ne parlai d'aucun de ces faits. Mais quand M. Franqueville me dit qu'il voulait savoir la vérité, je considérai un devoir de la lui dire tout entière. C'est donc à M. Franqueville qu'il faut demander pourquoi il m'a posé les questions qui m'ont amené à révéler ces faits.

Pourquoi d'ailleurs m'imputer la responsabilité du versement de ces sommes, puisque la justice les excuse ? M. Rouvier n'est-il pas hors de cause ?

Il y a eu une somme donnée à M. Albert Grévy, mais lui et un autre ont été mis hors du débat parce qu'il a été constaté, paraît-il, qu'ils avaient touché à l'occasion d'engagements personnels avec M. de Reinach. Pour moi, je n'ais pas au courant des paiements à M. de Reinach.

Ce que je puis affirmer, c'est qu'ils représentaient un système mystérieux qui tendait à me prendre une douzaine de millions.

D. Voyons, précisons : L'argent que vous avez remis à M. Reinach a été transformé à la banque Propper en chèques tous destinés à des hommes politiques ?

R. Oui, mais M. de Reinach a payé avec cet argent des dettes personnelles.

D. Vous avez connu ces paiements ?

R. Oui, mais seulement plus tard.

D. Alors expliquez la lettre écrite par M. de Reinach à cette époque pour se plaindre de ce que vous n'avez pas tenu tous vos engagements et ajoutant : « J'ai payé tout le monde, y compris Cornelius Herz.

R. Tout le monde est une expression bien vague, qui n'a pas été comprise par moi dans le sens que vous voulez lui donner.

D. Cette lettre est cependant bien précise ?

R. C'est possible.

D. Elle figure les bons au copie de lettres de M. de Reinach.

R. Ce n'est pas une preuve qu'elle ait été envoyée. (Murmures)

ARTON

D. Expliquez-vous sur Arton.

R. MM. Leguay, Barbe et les autres membres de la société de dynamite avaient toujours marqué grande hostilité au Panama, parce que nous avions refusé de leur acheter leurs produits ; ils nous en avaient fait beaucoup de mal au Parlement, en 1887. Arton vint me trouver avec une lettre de recommandation de M. Naquet. Il me laissa comprendre qu'une entente était possible, si nos entrepreneurs étaient moins intraitables. J'accueillis cette ouverture et Arton devint un de nos auxiliaires.

D. Vous saviez qu'il connaissait M. de Reinach.

R. Tout le monde le connaissait (Rires).

D. Vous ne l'avez point chargé d'agir sur les députés et sur les sénateurs ?

R. Jamais. J'ai seulement rémunéré les services d'Arton par une part de syndicat.

M. l'avocat-général. — Vous avez offert une part de fondateur à M. Levasseur, membre de l'Institut et il l'a refusée.

R. J'ai mis une part à la disposition de M. Levasseur pour le remercier d'un article sur le trafic du canal. C'était une gracieuseté.

M. le président. — M. Levasseur sera cité.

Me BARBOUX

Me Barboux. — M. l'avocat général sera bien étonné quand il connaîtra tous les noms de ceux qui ont accepté des parts de fondateurs (sensation).

M. le président. — Continuez M. de Lesseps.

Les fameux 300,000 francs de l'élection du Nord

M. de Lesseps. — Arton ne s'est révélé à moi comme un agent politique que dans une occasion. C'était au moment de l'élection du général Boulanger dans le Nord. Il me demanda au nom de M. Floquet, ministre de l'Intérieur, trois cents mille francs, pour remplir la caisse des fonds secrets. Je voulus me trouver en face du ministre qui me tint le langage qu'Arton m'avait déjà tenu. Je promis de comprendre une somme de 300,000 francs dans les fonds d'émission pour les besoins du ministre et je remis à Arton des chèques qui furent appliqués à divers journaux.

L'interrogatoire de M. de Lesseps est terminé, il est cinq heures.

Le président déclare l'audience levée, elle sera reprise demain à 11 heures 1/2 pour l'interrogatoire de M. Baïhaut.

Après l'audience

Paris, 8 mars, soir. — Nous avons tenu à interroger après l'audience plusieurs personnes qui y ont assisté, afin de dégager une impression précise et sans parti pris de l'aveu unanime.

La journée d'aujourd'hui a été extrêmement intéressante et si les audiences futures répondent à la première, la curiosité du public ne sera pas déçue.

C'est l'interrogatoire de M. Charles de Lesseps qui a naturellement fourni tous les éléments d'intérêt. Non pas qu'il nous apporte des faits absolument nouveaux ; mais la précision de certains détails, l'accent et l'attitude de l'accusé ont vivement impressionné l'auditoire. Il déclare avoir ignoré les tripotages qui pouvaient se passer dans le parlement entre quelques sénateurs ou députés affamés ; mais, en revanche, il affirme avoir été la victime, de la part de certains ministres, de manœuvres auxquelles il n'a pu se soustraire et tous ses efforts tendent à mettre en cause MM. de Freycinet, Floquet et Clémenceau, qu'il s'étonne de ne pas voir sur le banc des accusés à côté de M. Baïhaut.

Sur le détail de ces entrevues avec ces personnages, M. de Lesseps a été beaucoup plus précis que dans sa déposition. C'est ainsi qu'à propos de M. Floquet, il déclare qu'Arton est venu de la part du ministre apporter les demandes d'argent pour les journaux et au fur et à mesure il remettait des chèques sur lesquels il avait soin de mettre lui-même une F. Il a ajouté aussi qu'il avait revu M. Floquet avant le vote de la loi.

L'accusé semble y mettre maintenant un acharnement qui pourrait peut-être bien prendre sa source dans un désir de vengeance.

De toutes manières, il convient d'attendre la suite des débats avant de se prononcer.

La commission de l'armée

La commission de l'armée s'est réunie cet après-midi pour examiner la question du haut commandement.

MM. Dreyfus et de Pontlevoy ont déposé l'amendement suivant, qui a été repoussé à égalité de voix :

L'état-major général comprendra : les maréchaux de France, les généraux de division et les généraux de brigade.

En cas de guerre, et pour la durée de la guerre seulement, le président de la République peut conférer par décret rendu en conseil des ministres, le grade de général d'armée et le grade de général commandant de corps d'armée.

La commission a également décidé à l'égalité des voix, qu'il ne sera pas créé de grade supérieur à celui de général de division.

Le ministre de la guerre sera entendu ultérieurement sur cet amendement et sur celui de M. La Ferronnays, demandant la création du grade de commandant de corps d'armée.

Les Ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais

A LA CHAMBRE

Paris, 8 mars, soir.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux caisses de retraites des ouvriers mineurs s'est réunie aujourd'hui.

MM. Basly et Lamendin ont présenté à la commission une délégation d'ouvriers mineurs des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais. Les délégués ont demandé : 1° Que le principe de l'obligation de la retenue et du versement fut maintenu ; 2° Que le versement soit élevé tant du côté des compagnies que de celui des ouvriers de 1 fr. 50 à 3 fr., soit en tout 6 fr. au lieu de 3 francs.

Pour les caisses de secours le versement du patron serait égal à celui de l'ouvrier, soit 2 fr. de chaque côté.

La Commission a reçu, en outre, le comité des houillères de France, présidé par M. Darty, qui a demandé notamment que la définition des droits et obligations des exploitants vis-à-vis de leurs ouvriers, soit déterminée par les tribunaux civils et non par la commission arbitrale.

La commission a décidé de maintenir ses premières propositions.

Les obsèques de Mme Grévy

Mont-sous-Vaudrey, 8 mars. — L'inhumation de Mme Grévy a eu lieu, ce matin, à dix heures, à Mont-sous-Vaudry. Une assistance très nombreuse était venue de tous les points du Jura et de la Franche-Comté.

La cérémonie religieuse a été la même que pour les obsèques de l'ancien président. Les chœurs et soli de la maîtrise de Notre-Dame-de-Lorette, les fanfares de Mont-sous-Vaudrey et de Montbarrey, etc., exécutaient des marches funèbres pendant la traversée de la ville.

Le deuil était conduit par M. et Mme Wilson, le général Grévy, Léon Grévy, Fourneret, Maurice Bernard, Sarlin, Husson-Morel, frères, Alphonse Bertrand et de nombreux amis venus de Paris.

M. Albert Grévy, sénateur, quoique venu de Paris, était retenu à la chambre par une indisposition.

Le char disparaissait sous les couronnes et les fleurs.

La messe a été dite par M. Tournier, curé de Mont-sous-Vaudrey, *assisté des prêtres des environs*.

Après l'absoute, le corps a été conduit au cimetière et déposé dans un caveau près de celui de l'ancien président.

L'affaire des faux poinçons

M. Couturier, juge d'instruction, vient de rendre ses ordonnances de renvoi devant la chambre des mises en accusation pour l'affaire des faux poinçons.

Ces ordonnances concernent dix-sept accusés. Il y en avait primitivement dix-neuf, mais deux sont morts pendant cette longue et laborieuse instruction.

Outre MM. Sardat, Hémerdinger, Mayer, il y a trois experts auxiliaires nommés par le ministère de la guerre, plusieurs contre-maîtres, une ouvrière, etc.

Tous sont poursuivis sous les inculpations suivantes :

Faux et usage de faux ; fabrication et usage de faux poinçons ; corruption de fonctionnaires.

M. Sauvageol, substitut est chargé de prendre les réquisitions. On croit que la chambre des mises en accusation mettra hors de cause certains des inculpés.

LA MORT D'ARTON

Les agences nous communiquent la dépêche suivante :

« Arad (Hongrie), 8. — On vient de trouver, à une demi-heure de la station de Paszto le cadavre d'un homme près duquel gisait un revolver dont les cartouches avaient été tirées. Dans une des poches, on a trouvé un billet de chemin de fer de Nancy à Buda-Pesth.

» L'enquête a établi qu'on était en présence d'un meurtre. Certains détails répondraient au signalement d'Arton. »

Nous donnons cette dépêche telle que nous la recevons. Si elle est confirmée, elle produira une certaine émotion avant la séance du procès d'aujourd'hui.

L'INCIDENT SERVAN

Y a-t-il lieu à rencontre

Nous avons publié la lettre adressée au capitaine de l'*Allemania* par M. Servan ; nous complétons aujourd'hui ce document par les considérations dont les témoins de M. Servan ont accompagné le procès-verbal qu'ils ont envoyé à leur client à la suite de leur entrevue avec le capitaine Cietsch.

« Cher ami, vous voulez bien nous consulter et nous demander notre appréciation sur la lettre à vous adressée hier par le capitaine Cietsch, de l'*Allemania*, ainsi que sur les conséquences qu'il nous paraît convenable d'en tirer.

» D'un commun accord, nous estimons que si, à très juste titre, vous n'avez pas été satisfait, à Puerto-Cabello, des explications verbales transmises par M. Morasson, il peut en être autrement, aujourd'hui que vous vous trouvez en présence d'une affirmation sur l'honneur écrite et signée par le capitaine de l'*Allemania*.

» En effet, de deux choses l'une : ou cette affirmation est celle d'un homme d'honneur et doit, dès lors, être considérée par nous comme telle, et l'insulte n'existe plus ; ou bien, ce qui nous répugnerait à supposer, la lettre ne constituerait qu'un mensonge flagrant, dont l'auteur deviendrait à nos yeux absolument indigne de l'honneur qu'il vous lui feriez en vous mesurant avec lui.

» Nous venons de vous donner notre opinion sincère ; c'est à vous personnellement qu'il appartient désormais d'apprécier la valeur de la lettre par laquelle le capitaine de l'*Allemania* se déclare non coupable à votre égard.

» Recevez encore l'expression de notre cordiale amitié.

» GLON-VILLENEUVE, LANDAU. »

Condamnation d'un Curé

On écrit de Chaumont :

L'abbé Poinsat, titulaire de deux curés à Leurville et Busson, était à lui tout seul le président, le trésorier, et les membres de Conseils de fabrique, et il en profitait pour tripatouiller à son aise dans les tout petits budgets desdits conseils.

Il ne tenait aucun livre de recettes ou de dépenses, ne rendait de comptes à personne, et, quand son successeur, M. l'abbé Floriot, arriva, il ne voulut lui livrer aucune pièce de comptabilité.

Après force vérifications et des réclamations sans nombre adressées à l'abbé Poinsot, le conseil de fabrique ayant épuisé tous les moyens de conciliation, décida de proposer une plainte contre ce prêtre malhonnête :

1° Pour avoir détourné, au préjudice des fabriques de Busson et Leurville, divers titres, livres et documents ;

2° Pour avoir détourné ou dissipé, toujours au préjudice des mêmes fabriques, des deniers se montant à une somme indéterminée ;

3° Pour avoir détourné un titre de 420 fr. propriété de la fabrique Busson.

Le tribunal, après avoir entendu divers témoins, parmi lesquels M. l'abbé Floriot, qui n'est pas tendre pour son ex-collègue, a pensé que les procédés de l'abbé Poinsot n'étaient pas de ceux qu'il fallait encourager, et il l'a condamné à quatre mois d'emprisonnement.

Nouvelles Etrangères

LE SABRE DERUÉ

Berlin, 8 mars. — Le procès du colonel Derué contre les fabricants d'armes de Solingen a été plaidé hier.

La Cour de Berlin, après avoir pris connaissance des rapports des experts, s'est déclarée suffisamment éclairée et a annulé le brevet pris en Allemagne par le colonel Derué pour le sabre de son invention.

Le colonel Derué, qui assistait à l'audience, a résolu d'interjeter appel.

La misère en Russie

Saint-Pétersbourg, 8 mars. — Des rapports vraiments effrayants nous arrivent sur la misère qui règne en province. On se plaint amèrement, même dans les gouvernements moins éprouvés, tel que Kiew, du manque de blé pour ensemencer.

Le gouvernement vient de disposer de 800.000 roubles à l'effet de satisfaire aux plus criantes nécessités.

LA BELGIQUE

Drame conjugal à Tournai

Une scène sanglante a mis en émoi le faubourg Marvis, à Tournai. Les époux Deraedt, qui y habitent, le long de la chaussée d'Antoing, vivent en mauvaise intelligence. Le mari, plus âgé que sa femme, se plaignait de l'inconduite de celle-ci, et les querelles étaient fréquentes.

Il y a six semaines, dans une dispute, la femme creva l'œil à son mari. Il sortit de l'hôpital, vendredi dernier, lorsqu'il apprit que sa volage épouse avait profité de sa liberté pour nouer des relations avec un cavalier du régiment des chasseurs à cheval.

Il s'arrangea pour les surprendre, et c'est ce qui arriva avant-hier soir. L'amant réussit à s'esquiver ; mais une lutte terrible éclata entre les époux. La femme s'arma d'un couperet et en frappa Deraedt. Mais celui-ci, exaspéré, arracha l'arme des mains de sa femme et lui en porta une douzaine de coups à la tête. Puis, rama sant sa victime étendue dans une mare de sang, il la porta sur son lit, fit chercher un médecin et alla se livrer à la police.

Les deux époux sont à présent à l'hôpital. La femme est dans un état fort grave. La peau du crâne est tailladée dans tous les sens et elle a derrière l'oreille une profonde entaille qui a divisé l'os. Néanmoins on ne désespère pas de la sauver.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 97.92. — Extérieur 64 5/16. — Hongrois 96 5/8. — Turc 22.20. — Banque ottomane 584.37. — Lots turcs 91.12. — Rio 389.68.

Tendance faible.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. Alfred Petyt, candidat au Conseil général à Dunkerque

Les journaux de l'arrondissement de Dunkerque avaient bien annoncé ces jours derniers, la candidature au Conseil général, de M. Alfred Petyt, mais nous avons hésité à en faire mention car nous savions avec quelle répugnance l'honorable président de la Chambre de commerce de Dunkerque, a toujours consenti à accepter une candidature quelconque.

Toutefois, il paraît que le fait est exact et définitif. Le comité républicain, à l'unanimité, *a fait choix de M. Alfred Petyt et ce dernier n'a pas cru pouvoir se dérober au devoir qu'on lui imposait*.

Nous ne pouvons que féliciter le Comité républicain d'avoir fait un choix aussi judicieux et surtout d'avoir su le faire ratifier par l'intéressé.

M. Alfred Petyt jouit à Dunkerque et dans la région du Nord d'une réputation de haute honorabilité.

Homme de valeur, travailleur incessant, connaissant mieux que personne les intérêts de la cité dunkerquoise, il était difficile de trouver réuni, dans un candidat, toutes les qualités que présente le président de la chambre de commerce.

Les républicains ont en la main heureuse. Nous souhaitons d'autant plus la réussite de cette candidature que c'est toujours avec satisfaction que nous voyons entrer au sein de nos grandes assemblées, des hommes de la valeur de M. Alfred Petyt.

**

Hier soir a eu lieu une réunion, composée en grande majorité d'ouvriers. Le sieur Louis Bertot et le docteur Lancry, ont voulu, tour à tour, prendre la parole pour soutenir leur candidature contre celle de l'honorable M. Petyt. Ils n'ont réussi qu'à se faire conspuer et siffler.

La réunion qui comprenait un millier de personnes environ s'est terminée aux cris de : Vive la République ! par l'acclamation du candidat républicain, M. Alfred Petyt.

Les 28 Jours

Il est inexact, contrairement aux bruits qui ont couru et dont la presse tout entière s'est faite l'écho, que la direction de l'infanterie prépare un nouvel appel pour une troisième période de 28 jours.

La loi qui porte à dix ans le service à accomplir dans la réserve, n'aura pas pour résultat d'augmenter le nombre des appels.

UNE AFFAIRE DÉLICATE

Il y a quelques jours, la *Croix du Nord* disait qu'après dix ans d'école laïque, les Ravachol seront devenus légion.

Nous ne savons pas ce que deviendront les élèves des écoles catholiques, mais si nous en jugeons par les bruits qui courent, un bien fâcheux événement vient d'affliger un collège catholique de la région.

On raconte que huit élèves viennent d'être renvoyés en bloc et avec une précipitation tout à fait caractéristique.

Les causes de ce renvoi sont chuchotées à l'oreille mais il paraît qu'il serait très délicat de préciser.

A ajouter à ce fait-divers la disparition mystérieuse du surveillant de nuit de l'établissement.

Que s'est-il donc passé dans cette vertueuse jésuitière ?

Nous le saurons bientôt et nous le dirons.

Conseil de Préfecture du Nord

Le « Nouveau Cercle » et l'administration des contributions

Le *Nouveau Cercle* de Lille ayant dû, pour opérer le remboursement d'un emprunt nécessité par son installation, s'adresser à chacun des sociétaires et leur réclamer leur quote part, l'administration des contributions considéra ce paiement comme une cotisation supplémentaire et réclama le montant de la taxe de 20 0/0.

Le *Nouveau Cercle* s'y refusa. Les contributions notifièrent alors contrainte réclamant non seulement le droit simple, mais encore un droit en sus à raison du refus de déclaration qui lui avait été opposé ; le montant total de la taxe s'élevait à 30.000 fr.

L'affaire a été plaidée à la dernière audience du Conseil de préfecture, qui l'a retenue en délibéré.

Me Basquin plaidait pour le Cercle, M. Guérin, secrétaire général, faisant fonctions de ministère public, a soutenu les revendications du fisc.

Chronique locale

ROUBAIX

Un drame conjugal rue du Tilleul

C'est encore le récit d'un de ces drames si fréquents, que nous allons raconter aujourd'hui.

Le motif ? Toujours le même ; résultat de l'inconduite de l'un ou de l'autre des époux, le plus souvent des deux ; c'est ce qui est encore arrivé hier après-midi.

Les deux principaux auteurs de ce drame sont : un sieur Arthur Perck, 29 ans, ouvrier peigneur, et dans ses moments perdus, cordonnier, et sa femme Sophie Buischaert, 29 ans, ouvrière de peignage.

Mariés depuis quelques années à peine, les époux Perck ne purent jamais s'accorder. Le mari menait une vie irrégulière, s'enivrait le plus souvent et avait des maîtresses. La femme de son côté avait un amant, un sieur V....

Dans l'espace de deux ans les deux époux se séparèrent sept fois. Chaque fois qu'on reprenait la vie commune, c'était sur les instances de Perck, qui promettait tout ce que voulait son épouse.

Mais deux jours après la discorde revenait. Le mari menaçait chaque fois de tuer sa femme et son amant, finalement cette dernière quittait de nouveau son brutal époux.

Depuis quelques mois tous deux habitaient rue Pierre-de-Roubaix.

Samedi dernier, à la suite d'une nouvelle scène, au cours de laquelle il la menaça à nouveau de la tuer à coups de tranchet, ainsi que son amie, une femme travaillant de nuit avec Sophie Buischaert, elle quitta le toit conjugal et alla demeurer chez M. Vion, 293 rue du Tilleul.

Hier après-midi, vers deux heures et demie, Perck vint chez sa femme. Que se passa-t-il, depuis ce moment jusqu'à trois heures ? c'est ce que l'enquête, ouverte par M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement n'a pas encore pu établir.

Mais à cette heure, une voisine demeurant en face, aperçut le corps d'une femme passant à travers une des fenêtres du premier étage de l'estaminet Vion, et tombant sur le trottoir d'une hauteur de plus de quatre mètres.

On accourut de tous côtés et on releva la malheureuse qui n'était autre que la femme Buischaert. Presqu'aussitôt on vit apparaître le mari qui prit la fuite dans la direction de la Belgique. Quelques citoyens le poursuivirent et l'arrêtèrent dans le fond du Pile.

Pendant ce temps on avait transporté Sophie Buischaert dans le cabaret, où un médecin lui donna les premiers soins et constata une fracture de la jambe gauche. Puis vers six heures, elle fut transportée à l'hôpital.

Aux questions que lui a posées M. Vancostenoble, elle a déclaré que son mari était venu chez elle lui chercher querelle et lui demander de reprendre la vie commune. Elle s'y était énergiquement refusée ; c'est alors qu'au paroxisme de la colère, il l'avait prise à bras le corps et l'avait jetée dans la rue.

Telle autre est la version d'Arthur Perck. *Celui-ci prétend qu'à la suite d'une vive discussion et de menaces faites par lui, elle s'est élancée vers la fenêtre et de là sur la rue.*

La femme prétend, en outre, qu'il a pénétré dans sa chambre à l'aide d'un passe-partout, car elle avait refusé de lui ouvrir la porte. Il est assez difficile de préciser de part et d'autre les récits des époux Perck et il est à craindre que l'enquête ne fasse facilement lumière sur ce drame conjugal.

L'amant de la femme a accompagné celle-ci jusqu'à l'hôpital.

Descente de parquet. — *Une vieille affaire. — Les vols de Roubaix.* — M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Roubaix, hier matin pour instruire l'affaire d'un braconnier qui a reçu, il y a quelque temps, dans les reins, une charge de plomb que lui avait tirée un garde-chasse de Reckem (Belgique). Cet individu est, paraît-il, venu se réfugier en France. En passant à Roubaix, il s'est fait conduire en voiture de place au Blanc-Seau.

On a bien retrouvé le cocher, qui a conduit notre homme, et M. du Liscouët s'est fait conduire au Blanc-Seau ; mais on n'a pas trouvé la personne que recherche le parquet.

Le magistrat est revenu à Roubaix et s'est d'abord rendu au bureau de M. Daudé, commissaire de police du premier arrondissement, puis à la brasserie « Union Roubaix-Tourcoing », rue Meyerber, où il a été rejoint par M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, pour continuer l'instruction d'un vol de deux mille francs commis il y a quelques jours, dans le coffre-fort de la Brasserie, et que nous avons longuement raconté en son temps.

De là M. du Liscouët s'est rendu chez M. Vandevielle, rue de Tourcoing, où, on se le rappelle, un vol de numéraire a été commis vers la même époque.

Ajoutons que deux gendarmes avaient amené deux individus arrêtés il a quelques temps comme les auteurs présumés de ces vols.

Les membres du parquet sont repartis pour Lille vers quatre heures et demie.

L'Union catholique. — Il paraît que l'Union catholique organise pour le dimanche 19 mars une nouvelle réunion privée, qui aura lieu cette fois dans la salle Dominique.

C'est M. Tellier de Poncheville, député réactionnaire, qui viendra prendre la parole.

La réunion ne sera pas contradictoire.

M. Jules Guesde et les cantines scolaires. — L'orateur socialiste qui a prolongé son séjour à Roubaix, de quelques jours, a visité hier en compagnie des adjoints Branquart et Lepers et de M. Thérin, conseiller municipal, les cantines scolaires.

A midi, il s'est trouvé à celle de la rue Blanchemaille, où il a assisté au repas des enfants.

Un mari brutal. — Jean T..., n'a pas l'humeur endurante et pour peu que sa chère moitié lui fasse des observations, il tombe dessus à bras raccourcis.

C'est ce qu'il fit encore mardi rue d'Inkermann. L'agent Fornier, informé du fait, arriva au moment où il terrassait son épouse et la bourrait de coups de poings.

Jean T... essaya de fuir, et ce n'est pas sans peine qu'on put le conduire au Dépôt du 2e arrondissement.

Un ouvrier qui menace son patron. — Un ouvrier teinturier, Oscar D..., demeurant rue Philippe-le-Bon, travaillant chez M. Paul G..., teinturier, rue de l'Alma, a eu mardi après-midi une vive discussion avec son patron qu'il a souffleté.

Quand arriva l'agent que l'on avait appelé, D... avait disparu.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

Un accident de voiture rue de Condé. — Plusieurs enfants jouaient mardi après-midi, vers cinq heures, au milieu de la chaussée, rue de Condé, quand arriva, au trot, la voiture de M. Foucart, marchand de légumes à Wattrelos, hameau de Sainte-Marguerite.

L'un des enfants, Oscar Lerouge, demeurant chez ses parents, rue Franklin, n'eut pas le temps de se garer et fut renversé par les brancards : une des roues du véhicule lui passa sur la jambe gauche.

Relevé par des passants, on le transporta à la pharmacie de M. Leroy, qui opéra un premier pansement.

L'état de Lerouge n'inspire aucune inquiétude. M. Foucart a payé le pharmacien et indemnisé la famille de l'enfant.

Aucune plainte n'a été déposée.

Deux forcenés. — Hier matin, vers onze heures, un agent passant rue Lacroix, fut grossièrement insulté par les deux frères D..., dit Billoque.

Le représentant de l'autorité voulut les conduire au poste ; mais il eut fort à faire et ce n'est pas sans peine qu'il arriva à les mener par devant M. Chapé, commissaire de police du 7e arrondissement.

Un accident de tramways. — Après-midi vers trois heures, le tramway de Lannoy a été pris en écharpe par le chariot de M. D..., farinier, à la hauteur de la ferme de Maufait. Cet accident a occasionné un retard de 20 minutes dans la marche des tramways.

Les dégâts sont purement matériels.

Une demi heure avant, une des roues d'un camion s'est brisée sur la voie du hameau de la Justice et a également intercepté le service.

Exercice musical. — Dimanche prochain aura lieu, dans le grand salon de l'hôtel-de-ville, à onze heures et demie, l'exercice musical donné par les élèves des cours de notre école nationale de musique.

Les chœurs et l'orchestre seront dirigés par M. Koszul, directeur de l'école. Les portes seront ouvertes à onze heures et fermées à onze heures et demie précises.

Les ivrognes. — Plus nombreux, ont été les ivrognes dans la journée de mardi que dans celle de lundi. Plusieurs ont aggravé leurs cas, soit en injuriant les agents, soit en faisant des gestes indécents dans la rue.

Achille G..., rattacheur, qui se trouvait rue de la Paix, a commis un outrage public à la pudeur.

Un cabaretier de la rue Blanchemaille, Pierre D..., quoique paralysé du côté droit sait néanmoins lever le bras gauche pour boire.

Il avait tellement absorbé mardi qu'il était tombé à l'angle de la rue Pierre de Roubaix et ne pouvait plus se relever.

On dut le transporter chez lui en voiture de place.

Albert D..., a été trouvé ivre-mort à une heure et demie de l'après-midi à l'angle des rues Pellart et du Pays.

Un marchand de chiffons qui passait avec sa baladeuse a été requis pour le transporter au dépôt.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.5307

TOURCOING

Descente du parquet. — M. Dassonville, juge d'instruction, est à nouveau venu hier matin, de huit heures et demie à onze heures et demie, à Tourcoing, pour continuer l'enquête sur l'affaire des Magasins-Généraux.

Disparition inquiétante. — Le jeune Désiré Verbeck, âgé de 13 ans, demeurant rue de La Malsence dont nous avons annoncé la disparition il y a quelques jours, n'a pas encore reparu depuis le samedi 25 février.

Les parents sont dans une grande inquiétude et prient les personnes qui pourraient donner de ses nouvelles, ou qui l'auraient aperçu de le faire savoir. Il était vêtu d'un pantalon gris à carreaux, d'un veston gris et d'un cache-nez noir.

P. S. — A la dernière heure, nous apprenons qu'il a été retrouvé à Lille et rapatrié hier par les soins de la police.

Cours publics de langues vivantes. — En raison de l'installation de la caserne accolée à l'école de la rue de Gand (Institut Colbert), les cours publics de langues vivantes seront transférés, à partir du lundi 13 mars, de ladite école dans les locaux de l'école municipale de la rue de Roubaix.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira demain soir vendredi 10 mars, à 8 heures, pour la clôture de la session ordinaire de février.

Société des Sauveteurs de la Croix-Rouge. — La Société des Sauveteurs de la Croix-Rouge nous adresse la lettre ci-après, pour remercier le Conseil municipal :

Tourcoing, le 8 mars 1893.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la séance du 3 mars dernier, le Conseil municipal a bien voulu, à l'unanimité, accorder une marque de sa bienveillante sollicitude à la Société des Sauveteurs de la Croix-Rouge, en lui accordant une subvention de cinq cents francs.

Veuillez me permettre monsieur le Rédacteur d'avoir recours à l'obligeante publicité de l'*Avenir* pour exprimer à la municipalité et à MM. les conseillers municipaux de Tourcoing toute la reconnaissance des sociétaires pour le témoignage de satisfaction dont ils viennent d'être l'objet.

Que nos édiles soient bien persuadés que leur sympathique appui saura l'écho qu'il mérite au sein de la société et qu'il ne fera que accroître s'il est possible, les sentiments de solidarité, de dévouement et de bonne cordialité qui président à son union et garantissent son développement et son avenir.

Le Conseil municipal de notre ville peut compter sur les sauveteurs de la Croix-Rouge ; ils sauront se montrer dignes de l'intérêt qu'il leur porte et leur concours ne lui fera jamais défaut.

Veuillez agréer, etc.

Mordu par un chien. — Nous avons dit dans un précédent numéro qu'un jeune homme de 16 ans Emile Caurion, demeurant au Pont-de-Neuville avait été fortement mordu par un chien. La morsure qui est très profonde entraînera une incapacité de travail de 8 à 10 jours.

On a trouvé le propriétaire du chien ; c'est M. V..., estaminetier.

Disparition. — Mme Quivrau, a signalé à la police la disparition depuis lundi 6 courant de son mari Alphonse Quivrau, tailleur d'habit, rue Wiboe-Chocquel.

Expulsés. — Un convoi de cinq expulsés sortant de la prison de Lille a été conduit hier à la frontière, par la gendarmerie de Tourcoing.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 5 et 6 mars 1893

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	135	déposants dont	31	nouv.	32.656	»
Blanc-Seau.	18	—	5	—	5.331	»
Croix-Rouge	13	—	1	—	2.012	»
Halluin.	4	—	»	—	600	»
Linselles	10	—	3	—	13.450	»
Roncq.	6	—	»	—	835	»
Bondues	3	—	1	—	727	»
Bousbecque.	4	—	»	—	1.270	»
Neuville.	6		»	—	1 347	»
Mouvaux.	9		1	—	232	»
Totaux.	264		42		59.450	»
Tourcoing.	155	remb. dont	34	nouv.	49.857	09
Blanc-Seau.	2	—	1	—	2.061	02
Croix-Rouge.	3	—	2	—	78	18
Halluin.	11	—	5	—	2.624	21
Linselles.	64	—	32	—	54.499	17
Roncq.	9	—	2	—	1.452	90
Bondues.	5	—	2	—	1.719	19
Bousbecque.	2	—	1	—	2.896	90
Neuville.	15	—	5	—	4.906	40
Mouvaux.	3	—	»	—	332	»
	259		84		120.424	06

Administrateurs de la 1re quinzaine du mois de mars :

A Tourcoing : MM. J. Tack. E. Moulin, P. Lorthiois. — Au Blanc-Seau, Duquesnoy — A la Croix-Rouge, L. Honoré. — A Halluin, Lemaire. — A Linselles, E. Bolin. — A Roncq, Decottignies. — A Bondues, Dehuile. — A Bousbecque, Crop. — A Neuville, Phalempin. — A Mouveaux, Pollet.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. LEDUC.

Bondues. — Le nommé Emile L., 28 ans, trieur et cabaretier au Jambon, est marié et il semble que l'accord soit loin d'être parfait dans son ménage. Lundi soir il rentra ayant bu et demanda à manger. Une querelle surgit et le garde-champêtre Dalahaye dut intervenir. L. outragea et se rebella contre le représentant de l'autorité qui le conduisit à la chambre de sûreté sur une voiture réquisitionnée.

Les gendarmes de Tourcoing se sont rendus mardi à Bondues pour en ramener le prisonnier, mais le réquisitoire n'étant pas fait ils revinrent sans, et le garde dut amener hier son prisonnier qui a été transféré à Lille.

Lannoy. — *Un grave accident.* — Dimanche soir, trois individus qui avaient bu beaucoup plus que d'habitude se trouvaient dans un état d'ébriété avancé, retournaient chez eux, lorsqu'en passant sur le chemin conduisant à la Festingue, sur le territoire d'Hem, ils leur prit la fantaisie d'enlever un petit moulin, servant à indiquer la direction *du vent et placé au faît d'un arbre.*

Ils chargèrent de cet exploit un sieur Marquette, 28 ans, maçon, demeurant à Hem, et l'aidèrent à monter en lui faisant la courte échelle ; ce dernier qui avait l'équilibre très mal assuré, était à peine arrivé à mi-chemin, qu'il tomba d'une hauteur de 3 mètres et resta inanimé sur le sol.

Ses camarades effrayés, au lieu le lui porter secours, prirent la fuite, de sorte que ce ne fut que le lendemain matin, qu'on retrouva l'infortuné au pied de l'arbre, toujours sans connaissance.

Transporté chez lui, le docteur Parmentier constata une grave contusion à la colonne vertébrale.

Son état est désespéré.

CROIX

Une trouvaille. — Hier matin vers 11 heures et demie, un individu a trouvé sur la Grand'Place, en face de la mairie une pièce de rideau qu'il a déposé entre les mains du commissaire de police.

LILLE

Le viol de Wazemmes. — Comme nous l'avons dit hier, les trois gredins, qui ont abusé de la jeune Catherine Coffay, ont été arrêtés dans la soirée. C'est grâce à l'activité et à l'habileté de M. Glatigny, commissaire de police du 5e arrondissement, de service à la permanence, et de M. le brigadier Teteen et les agents du 6e arrondissement que cette excellente capture a pu être faite. Nous joignons nos félicitations à celles de tous nos concitoyens pour cette triple arrestation qui fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont opérée.

Hier après-midi, la fillette (dont la conduite ne serait, paraît-il, pas tout-à-fait irréprochable, puisque son père avait demandé dernièrement son internement pendant un mois dans une maison de correction et qu'elle a avoué, après les constatations du docteur, que ce n'étaient pas les premiers hommes qu'elle voyait) la fillette, disons-nous, fut confrontée, au commissariat de police du 5e arrondissement, avec les trois inculpés qu'elle a parfaitement reconnus.

Elle a confirmé ses déclarations d'hier, à savoir : que tous trois étaient coupables et que c'était Pichon — l'homme à la jambe de bois — qui l'avait menacée de mort si elle criait et qui l'avait placée dans la nacelle, et à moitié étranglée avec son fichu de laine.

Naturellement les inculpés continuent à se rejeter mutuellement la balle. Plusieurs enfants, qui avaient vu entraîner la jeune Catherine pour la tente des chevaux de bois, ont été interrogés également. De la déposition de l'un d'eux, il semble avéré que tous trois sont coupables du même délit.

L'après-midi, Pichon, Poncelet et Deriez ont été conduits au parquet au milieu des huées de plus de 300 personnes qui les suivaient.

Au Palais-de-Justice, ils ont renouvelé leur système de dénégations ; mais le juge d'instruction saura bien établir la responsabilité de chacun d'eux.

LE NORD

LE CRIME DE THUMESNIL

L'instruction de ce drame horrible se continue toujours avec la plus grande activité, M. Lefebvre, juge d'instruction, ne cesse d'interroger des témoins. C'est ainsi qu'avant-hier, il a entendu Mme Meurisse, la patronne de François Steurbaert et hier, le garde-champêtre de Seclin.